

France-Rwanda : Dominique Bertinotti, la gardienne des archives

Mehdi Ba

Jeune Afrique, 10 juillet 2017

Depuis 1995, Dominique Bertinotti veille scrupuleusement, tel Cerbère, sur les documents relatifs à la présidence de François Mitterrand.

Désignée mandataire des archives de son double septennat par l'ancien chef de l'État, c'est Dominique Bertinotti qui décide, seule, des dérogations accordées à des chercheurs désireux de consulter, avant le délai légal de soixante ans, la mémoire de sa présidence. Et le moins que l'on puisse dire est que cette conseillère d'État de 63 ans, agrégée d'histoire, opère un filtrage drastique dès lors que les demandes portent sur la politique de la France au Rwanda.

Le physicien François Graner en a fait les frais. Directeur de recherche au CNRS, il se passionne depuis plusieurs années, à titre citoyen, pour le dossier franco-rwandais. En juillet 2015, il a sollicité les Archives nationales afin de consulter 83 documents récemment déclassifiés à l'initiative de l'Élysée. Dominique Bertinotti a rejeté sa demande, estimant que les documents en question étaient « susceptibles de porter une atteinte excessive aux intérêts protégés par la loi » – expression consacrée par le code du patrimoine.

Cas par cas

« Elle a une appréciation très politique des demandes de dérogation portant sur ces archives. Elle est très soucieuse de préserver l'image de François Mitterrand », admet un ancien collaborateur de François Hollande.

« Ce système, dit du protocole, a été adopté dans les années 1970 pour rassurer les présidents sortants sur le fait qu'ils conserveraient un droit de

contrôle sur l'usage fait de leurs archives, explique un fin connaisseur de ces rouages. Aucun document de la présidence Mitterrand ne saurait être communiqué à un tiers sans l'aval de Dominique Bertinotti. »